

# n°6

Novembre

2021

# La lettre

## de votre Conseiller

des Français de l'Étranger Monaco

**Michelle MAUDUIT-PALLANCA**



*Chères et chers Compatriotes français de Monaco,*

*Après bientôt deux années de difficultés dues à la plus grave crise sanitaire que nous ayons eu à connaître depuis longtemps, je souhaite que chacun ait pu retrouver progressivement, avec les siens, une vie « presque normale », même si la vigilance s'impose encore.*

*Ainsi que je vous l'avais indiqué dans ma lettre N° 5, vos élus de proximité sont là pour vous aider, naturellement dans la mesure de leurs moyens. Mais avec de la volonté et un esprit de solidarité, nous devons pouvoir avancer ensemble dans différents domaines.*

### ***Quelles sont vos questions ?***

*Celles d'intérêt général : formalités administratives (par exemple inscription sur le Registre Consulaire de l'ambassade pour faciliter votre vie administrative et permettre à l'administration de vous informer), fiscalité (CSG-CRDS, disposition d'une résidence en France des Français établis hors de France...) feront l'objet de toute mon attention aux côtés d'autres questions déjà en cours (logement des Français de Monaco, valise mobile de prise d'empreintes pour le renouvellement des cartes d'identité des personnes ne pouvant se déplacer à l'ambassade –dossier sur le point d'aboutir suite à mon intervention-, suivi des dispositifs de solidarité, carte de résident des Français accueillis en établissement de type EHPAD \* ...).*

*Afin d'être en mesure de vous aider localement à régler vos questions à caractère spécifique auprès des services consulaires et de l'ambassade de*

*France à Monaco ou au niveau associatif, ou encore de les faire remonter à nos élus nationaux que sont les députés et sénateurs, j'aurais besoin préalablement de les identifier. Car, si la dématérialisation administrative constitue bien une avancée numérique indéniable, elle ne résout pas tous les problèmes ; le contact humain demeure souvent une nécessité, notamment pour les personnes en situation précaire et ceci, même si le pays qui nous accueille est, à l'égard des résidents, particulièrement attentif et solidaire.*

*Malheureusement, les circonstances sanitaires qui semblent se prolonger ne facilitent pas l'installation d'une permanence souhaitée par votre élue locale. Néanmoins, afin de vous faciliter au mieux les choses, je vous propose, en cas de besoin, de m'adresser un message à l'adresse ci-après et je me ferai un plaisir de vous répondre, éventuellement de convenir d'un rendez-vous :*

*[m.mauduit-pallanca@conseiller-fde.fr](mailto:m.mauduit-pallanca@conseiller-fde.fr) ou [cefm.monaco@gmail.com](mailto:cefm.monaco@gmail.com)*

*N'oubliez pas également d'indiquer votre n° de téléphone dans votre message.*

*J'ajoute qu'au-delà de ma fonction d'élue de proximité au service de mes compatriotes, je m'efforce de mettre en synergie les actions de solidarité du Comité d'Entraide des Français de Monaco à la Maison de France et celles éventuelles de l'État français pour les compatriotes se trouvant dans une situation difficile.*

*Enfin, j'invite ceux d'entre vous qui ne m'ont pas déjà communiqué leur adresse email, à le faire, de manière à simplifier, notamment, l'envoi de la présente lettre.*

*Avec l'assurance de mon fidèle dévouement,*

*Prenez soin de vous,*

**Michelle MAUDUIT-PALLANCA**  
*Conseiller des Français de l'Étranger Monaco  
Présidente du Comité d'Entraide des Français  
de Monaco à la Maison de France  
[michelle@mauduit-pallanca.fr](mailto:michelle@mauduit-pallanca.fr)  
[www.mauduit-pallanca.fr](http://www.mauduit-pallanca.fr)*



**\* Informations en cours de vérification auprès de la Sûreté Publique de Monaco :**

- **Français accueillis Résidence du Cap Fleuri à Cap d'Ail.** Clarification des dispositions monégasques au regard du maintien de la carte de résident ;
- **Français accueillis dans une maison de retraite, type EHPAD, située dans un département limitrophe. Quel(s) département(s) ?** Clarification des dispositions relatives au maintien ou non de la carte de résident. Dans l'affirmative, pour quelle durée ?

Commentaire : sur une durée limitée, il pourrait s'agir d'une situation préoccupante qui pourrait faire perdre leur résidence habituelle (voire de toujours) à des Compatriotes si une solution d'accueil dans un établissement de Monaco ne pouvait aboutir rapidement.